

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2025 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2025 06 16-10- FINANCES -Budget Principal –
Souscription d'un contrat d'emprunt d'un montant de 500 000 € pour
les investissements 2025**

| | | |
|--|-----------|--|
| Nombre de conseillers | | Date de la convocation : 03/06/2025 |
| En exercice : | 33 | |
| Présents : | 26 | Affichage de la convocation : 10/06/2025 |
| Pouvoirs : | 6 | |
| Votants : | 32 | Affichage du compte rendu : 17/06/2025 |
| Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU. | | |
| Absents ayant remis pouvoir : | | |
| Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN | | |
| Absents ou excusés : | | |
| Mme Chantal BERTHILLON | | |

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vu le budget principal de la Commune de Vaugneray pour l'exercice 2025

CONSIDÉRANT que les recettes d'investissement prévoient le recours à un emprunt sur l'exercice pour financer les opérations de l'exercice,

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire serait de 500 000 €, sur une durée de remboursement de 15 ans.

Après étude de différentes propositions bancaires, l'organisme retenu pour ce prêt est :

| 15 ans- 180 mois | Taux d'intérêt | Commission D'engagement | Frais de dossier | Amortissement | Périodicité |
|---------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------|---------------|-------------|
| Caisse d'épargne | Taux fixe de 3,56% | 0,10% | 500€ | Constant | Annuelle |

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet d'emprunt tel que proposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- APPROUVE** le projet d'emprunt de 500 000 € dans les conditions susvisées avec la Caisse d'épargne Rhône-
- DÉCIDE** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relatif à cet emprunt et à procéder ultérieurement sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.
- DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
20/06/2025
et de la publication en mairie le
20/06/2025
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

